



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Régional de la Communication Interministérielle

Charte des panneaux de financement pérennes

PRÉFECTURE DU RHÔNE

DU 02/10/2024

PARTIE n°1

03 - 04

PLAQUE AU FORMAT A3

03

FORMAT LIBRE

04

PARTIE n°2

06 - 08

GUIDE DES INFORMATIONS POUR LE BLOC-MARQUE

06

GUIDE DES INFORMATIONS DES TEXTES

07

GUIDE DES INFORMATIONS DES LOGOS

08

GLOSSAIRE

ANNEXE GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES LOGOS

10

PARTIE n°1 :
PLAQUE AU FORMAT A3 (L 297 x h 420 mm)

LA CHARTE GRAPHIQUE
 DE L'ÉTAT DOIT ÊTRE RESPECTÉE STRICTEMENT



PLAQUE AU FORMAT : L : 297 X H : 420 mm

CHOIX DE LA MATIÈRE : En fonction du support de la plaque, (plaque en plexi, dibon, ...).
ATTACHE DE LA PLAQUE : Des entretoises, des railles, ...

TYPOGRAPHIE :



PARTIE n°1 :
FORMAT LIBRE AU DELÀ DU A3
 (Taille minimum de la plaque A3, (format : L 297 x H 420 mm)).

LA CHARTE GRAPHIQUE

GABARIT DE PLAQUE



-  Zone d'expression
-  Zone de logos financeurs (opérateurs, collectivités etc.)

TYPOGRAPHIE : (EXEMPLE D'UNE PLAQUE AU FORMAT A3)

PARTIE n°1	03 - 04
PLAQUE AU FORMAT A3	03
FORMAT LIBRE	04
PARTIE n°2	06 - 08
GUIDE DES INFORMATIONS POUR LE BLOC-MARQUE	06
GUIDE DES INFORMATIONS DES TEXTES	07
GUIDE DES INFORMATIONS DES LOGOS	08
GLOSSAIRE	
ANNEXE GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES LOGOS	10

PARTIE n°2 : GUIDE DES INFORMATIONS POUR LE BLOC-MARQUE

BLOC-MARQUE



**INTITULÉ
OFFICIEL**
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Ici, l'État en investit (NOMENCLATURE DE L'INVESTISSEMENT).

Projet financé par l'État et ses opérateurs : **XX XXX €**

Avec le soutien de :



Zone du bloc-marque

A/ BLOC-MARQUE : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le bloc-marque "République française" en l'absence de financement provenant de la DSIL, de la DSID, de la DETR, du FNADT, du Fonds vert et lorsqu'un ou plusieurs financements proviennent d'un ou plusieurs opérateurs de l'État. Elle doit également être utilisée en cas de financement d'un opérateur de l'État lors cumul.

B/ BLOC-MARQUE : PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



le bloc-marque "Préfète de région" lorsqu'un des financements* provient du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ou d'une direction régionale (DREETS, DRAAF...).

C/ BLOC-MARQUE : PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT



le bloc-marque "Préfet XXXXX" lorsqu'un des financements* provient de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds vert, mais aussi lorsque vos dotations sont cumulées avec des fonds parvenant d'autres service de l'État.

D/ BLOCS-MARQUES : PRÉFECTURES + ARS



+



les blocs-marques "Préfète de région" ou "Préfète de département" en haut à gauche et l'ARS à droite en cas de cofinancement de ces deux seuls administrations de l'État.

*Si financement **B**+**C** pour le même projet **C** l'emporte.

PARTIE n°2 :
GUIDE DES INFORMATIONS
DES TEXTES

ZONES DE TEXTES

The diagram shows a sign layout with the following elements:

- Top left: French flag and the text "INTITULÉ OFFICIEL" with the motto "Liberté Égalité Fraternité" below it.
- Center: A large dashed box containing the text "Ici, l'État investit pour (NOMENCLATURE DE L'INVESTISSEMENT)." followed by a grey rectangular area.
- Below the center: A smaller dashed box containing the text "Projet financé par l'État et ses opérateurs : XX XXX €".
- Bottom left: The text "Avec le soutien de :" followed by a pink rectangular area.



1^{er} zone de texte

"ICI, L'ÉTAT INVESTIT POUR ..." :

Indiquez la phrase précisée dans le courrier de notification : "Ici, l'État investit pour ..."



2^e zone de texte

LE TEXTE POUR INDIQUER LA SOMME DES SUBVENTIONS :

Indiquez la somme des subventions accordées par les services ou des opérateurs de l'État dont vous trouverez sur **la liste en annexe p 8**. Préfecture de département, préfecture de région, DRAAF, DREAL, DREETS, DRAC, DRAJES/ANS, ARS, ADEME, France Travail (anciennement Pôle emploi), Agences de l'eau et tout autre opérateur de l'État.

POUR CONNAÎTRE LE MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS :

Le porteur de projet est invité à revenir vers la préfecture de département pour connaître le montant total des financements de l'État qui doit être mentionné sur le panneau.

EN CAS DE DOUTE, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE PRÉFECTURE DE DÉPARTEMENT.

PARTIE n°2 : GUIDE DES INFORMATIONS DES LOGOS

LOGOS DES SERVICES DE
L'ÉTAT FINANCEURS

The image shows a template for the 'Zone logos des services de l'État' section of a funding application form. It is enclosed in a thin black border. At the top left, there is the French flag and the text 'INTITULÉ OFFICIEL' followed by the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. Below this, the main heading reads 'Ici, l'État investit pour (NOMENCLATURE DE L'INVESTISSEMENT)'. Further down, there is a line for 'Projet financé par l'État et ses opérateurs : XX XXX €'. At the bottom, it says 'Avec le soutien de :' followed by a large red rectangular box intended for logos.



Zone logos des services de l'État

LOGOS DES SERVICES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT :

Indiquez les logos des services ou des opérateurs de l'État qui ont subventionné le projet et qui relèvent du périmètre, (DRFIP, ARS, l'ADEME, France Travail (anciennement Pôle emploi), OFB, ARS, Agences de l'eau et tout autre opérateur de l'État.*), dont vous trouverez sur **la liste en annexe p 10**.

** ne pas indiquer le bloc marque de la République française, du préfet de département ou du préfet de région si l'un des trois est déjà positionné en haut à gauche*

*la présence des blocs marque de services de l'État ou des opérateurs de l'État doit être cohérente avec la composition de la somme des financements de l'État précisée au dessus.
(Et ou les positionner du plus important (financier) au moins important (financier).)*

PARTIE n°1	03 - 04
PLAQUE AU FORMAT A3	03
FORMAT LIBRE	04
PARTIE n°2	06 - 08
GUIDE DES INFORMATIONS POUR LE BLOC-MARQUE	06
GUIDE DES INFORMATIONS DES TEXTES	07
GUIDE DES INFORMATIONS DES LOGOS	08
ANNEXEE	
ANNEXE GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES LOGOS	10

ANNEXE GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES LOGOS

LES SIGLES DES SERVICES :

Nom du service :	Sigle du service :	Logo :
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles	
DRAJES / ANS	Directions Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sport / Agence Nationale du Sport	
ARS	Agence Régionale de Santé	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	
France Travail		
Agence de l'eau		
Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Agence de l'eau Adour-Garonne		
Voie navigables de France	VNF	

LOGOS DES PRÉFECTURES DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

LES VERSIONS À JOURS SERONT MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION, EN CAS DE CHANGEMENT. LOGOS ACTUALISÉS À LA DATE DU 27 SEPTEMBRE 2024.

01/ PRÉFECTURE DE L'AIN (01) : PRÉFÈTE DE L'AIN <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	02/ PRÉFECTURE DE L'ALLIER (03) : PRÉFÈTE DE L'ALLIER <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	03/ PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE (07) : PRÉFÈTE DE L'ARDÈCHE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	04/ PRÉFECTURE DU CANTAL (15) : PRÉFET DU CANTAL <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
05/ PRÉFECTURE DE LA DRÔME (26) : PRÉFET DE LA DRÔME <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	06/ PRÉFECTURE DE L'ISÈRE (38) : PRÉFET DE L'ISÈRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	07/ PRÉFECTURE DE LA LOIRE (42) : PRÉFET DE LA LOIRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	08/ PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE (43) : PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
09/ PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME (63) : PRÉFET DU PUY-DE-DÔME <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	10/ PRÉFECTURE DU RHÔNE (69) : PRÉFÈTE DU RHÔNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	11/ PRÉFECTURE DE LA SAVOIE (73) : PRÉFET DE LA SAVOIE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	12/ PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE (74) : PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
PRÉFECTURE DE RÉGION D'Auvergne-Rhône-Alpes : PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>			

Service régional de la communication Interministérielle

18 rue de Bonnel,
69003 Lyon